

FREINS A LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES DE CULTURES MARINES

Barrières Institutionnelles
(ensemble des réglementations parfois contraignantes)

Qualifications / Diplômes requis pour s'installer ou bénéficier des aides à l'installation

- Financements des formations pas toujours optimaux
- Quid des éventuels repreneurs ne remplissant pas les critères d'obtention des aides ?

Réglementations sanitaires de plus en plus nombreuses

- Coûts supplémentaires dans les entreprises
- Veille et adaptation indispensables

Barrières Sociétales et Culturelles

Image du métier
• éprouvant, mal rémunéré,...

Intérêts des collectivités
• arbitrage en fonction des activités

Statut juridique des entreprises conchylicoles
• trop peu d'entreprises sous forme sociétaire

Concurrents d'usage (plaisanciers, pêcheurs, résidents, ...)

- Multifonctionnalité du littoral => rivalités pour l'appropriation des ressources et des espaces

◆ Au-delà d'un coût de reprise parfois onéreux, le renouvellement difficile des entreprises de cultures marines s'explique par un certain nombre de **contraintes institutionnelles, sociétales et culturelles**. Ces contraintes émanent aussi bien de l'évolution de la société française que du secteur lui-même : réglementations, qualifications, image du métier, statut juridique des entreprises, concurrents d'usage,...

◆ La préservation de l'environnement constitue à la fois une contrainte et un atout pour la conchyliculture. Les entreprises participent fondamentalement à l'aménagement du territoire et à sa qualité.

PISTES D' ACTIONS POUR MIEUX SOUTENIR L'INSTALLATION EN CULTURES MARINES

A ~ Soutenir ou inciter à la transmission des entreprises conchylicoles ~

- ◆ **Etendre les systèmes de fonds de garantie** à l'ensemble des jeunes souhaitant s'installer dans le domaine conchylicole.
- ◆ **Développer et soutenir les formes de parrainage** qui permettent aux jeunes un apprentissage progressif lors des premières années d'exercice de leur profession.
- ◆ **Encourager le recours au crédit-vendeur**, le cédant peut mettre à disposition du repreneur une partie de la cession de son entreprise afin d'alléger la charge de rachat et les problèmes financiers inhérents à la transmission.
- ◆ **Inciter à la transmission des entreprises avant leur démantèlement** en soutenant des mesures telles que le nettoyage des concessions.

- ◆ **Etendre les «Livrets Epargne Installation»** au secteur des cultures marines. Ces livrets existent dans les Pays de la Loire et permettent d'encourager les jeunes futurs patrons pêcheurs à constituer un maximum d'épargne en les incitant à souscrire un plan d'épargne auprès du Crédit Maritime.
- ◆ **Soutenir la mise en place sur le terrain de personnes en animation-développement** déjà initiées dans certaines régions.
- ◆ **Repérer et effectuer un suivi de tous les nouveaux repreneurs** afin de détecter les éventuelles difficultés rencontrées pour essayer de corriger les défaillances.
- ◆ **Ouvrir davantage les Commissions Cultures Marines aux jeunes**

B ~ Des actions de communication pour améliorer l'attractivité du secteur conchylicole ~

- ◆ **Sensibiliser et communiquer auprès des jeunes** (dans les services d'information et d'orientation des collèges, des lycées, etc.) sur les métiers de la conchyliculture et ce, à travers des plaquettes d'informations, des vidéos, des supports pédagogiques ainsi que des visites sur le terrain pour découvrir la réalité et la richesse des métiers des cultures marines.
- ◆ **Sensibiliser et communiquer auprès des futurs cédants** en les informant plusieurs années à l'avance des possibilités de transmission qui leur sont offertes.
- ◆ **Communiquer sur les métiers aquacoles auprès du grand public** pour le sensibiliser et améliorer l'image de ces métiers.

DIAGNOSTIC SUR L'INSTALLATION DES JEUNES DANS LE DOMAINE DES CULTURES MARINES SUR LA FAÇADE AGLIA

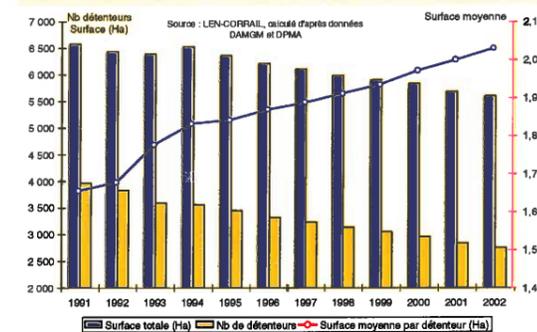
V. LE BIHAN ~ LEN-CORRAIL
Université de Nantes
Mars 2004

Ce document est une synthèse de l'étude «Diagnostic sur l'installation des jeunes dans le domaine des cultures marines sur la façade AGLIA» réalisée par le LEN-CORRAIL pour l'Observatoire des pêches et des cultures marines de l'AGLIA (Association du Grand Littoral Atlantique - juillet 2004).

UN SECTEUR CONCHYLICOLE EN MUTATION MARQUÉ PAR UN RENOUVELLEMENT DIFFICILE DES ENTREPRISES

De 1991 à 2002, les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine de l'AGLIA ont perdu 1210 détenteurs ostréicoles (-3,3 %/an), 100 détenteurs mytilicoles (-1,8 %/an) pour des surfaces sur le domaine public maritime (DPM) en diminution de 972 Ha (- 1,4 %/an). En 2002, 2 758 concessionnaires cultivent des huîtres sur 5 600 Ha ; 490 concessionnaires mytilicoles exploitent 664 Km.

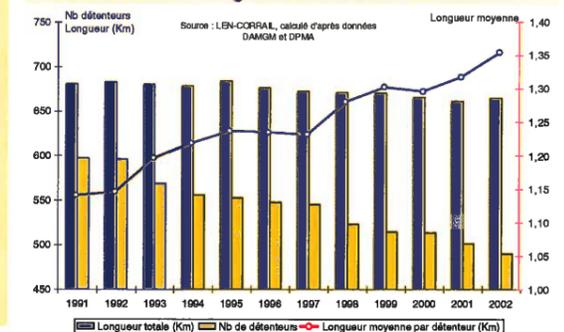
Evolution du nombre de détenteurs disposant d'hectares sur DPM



Concentration du secteur conchylicole :

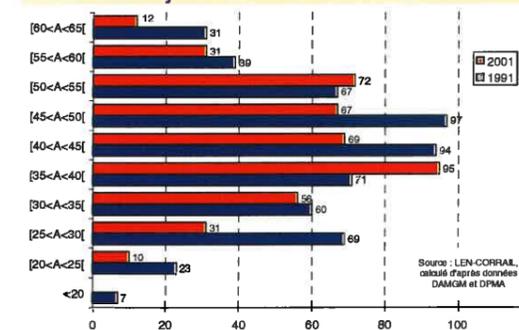
- diminution du nombre de détenteurs
- diminution des surfaces en hectares accordées sur le DPM
- surface moyenne par détenteur en hausse

Evolution du nombre de détenteurs disposant de longueurs sur le DPM



Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges des détenteurs suggère que la relève ne se fera pas dans les conditions actuelles. En Aquitaine, 2/3 des ostréiculteurs de plus de 50 ans n'ont pas de successeurs connus. A Marennes, si la tendance se poursuit, la moitié des entreprises ne trouvera pas de repreneurs. En Pays de la Loire, 51 % des conchyliculteurs de plus de 45 ans n'ont aucune visibilité sur leur succession. Ce non renouvellement des exploitations met en avant plusieurs problématiques et notamment celles de la pérennité du secteur et de l'aménagement du territoire.

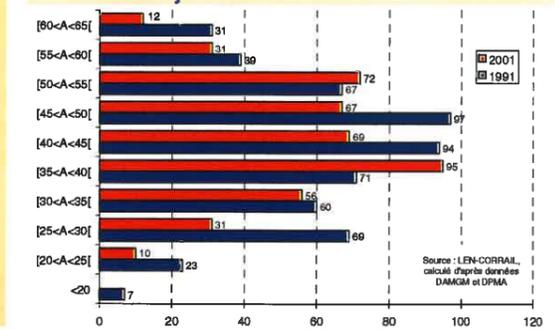
Pyramide des âges des détenteurs ostréicoles de la façade AGLIA en 1991 et 2001



Défi démographique difficile pour la relève de la profession

- poids des moins de 25 ans dans la population totale de plus en plus faible
- des départs à la retraite beaucoup plus nombreux d'ici 10 ans

Pyramide des âges des détenteurs mytilicoles de la façade AGLIA en 1991 et 2001



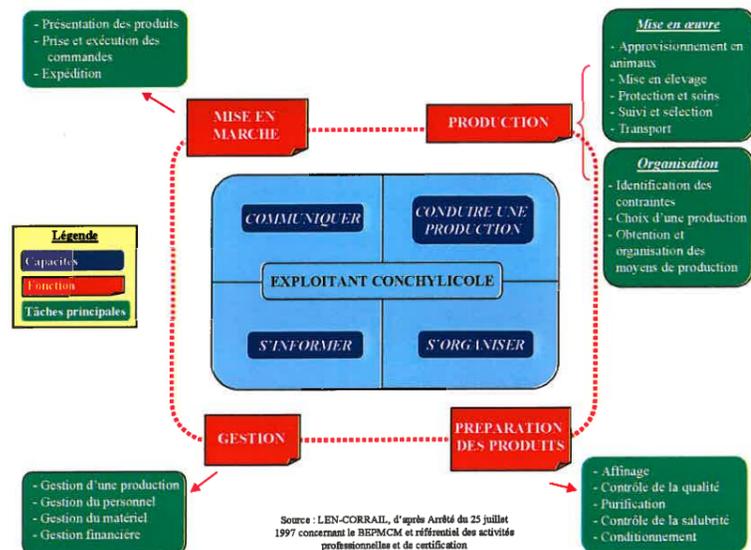
DEUX PRÉALABLES POUR REPRENDRE UNE ENTREPRISE DE CULTURES MARINES : DES INVESTISSEMENTS PERSONNEL ET FINANCIER INITIAUX IMPORTANTS

Les potentialités de nouveaux sites étant rares, la profession conchyicole est davantage dans une perspective de transmission des entreprises existantes. L'accès au domaine foncier et aux outils de production, les qualifications du repreneur et son accompagnement pendant les premières années sont des éléments déterminants dans la réussite du projet d'installation.

A ~ Satisfaire aux formations adaptées pour des métiers variés ~

◆ Les métiers offerts par les activités conchyicoles sont variés du fait de la diversité des tâches et des fonctions à effectuer dans les entreprises. De plus, les professionnels doivent mettre en œuvre de multiples capacités et doivent faire preuve d'adaptation.

◆ La spécialisation des régions de l'AGLIA dans le domaine des cultures marines entraîne *de facto* une très bonne implantation des structures de formation initiale, continue ou en alternance. Les **formations initiales** (CAPMC, BEPM-CM, Bac Pro CM, BTSA, etc.), **continues** (stage 240 heures, BPAM, BPREA, etc.) ou **par apprentissage** permettent d'accéder au domaine foncier et de disposer d'une qualification adaptée à l'exercice des professions ostréicole, mytilicole, vénéricole, etc.

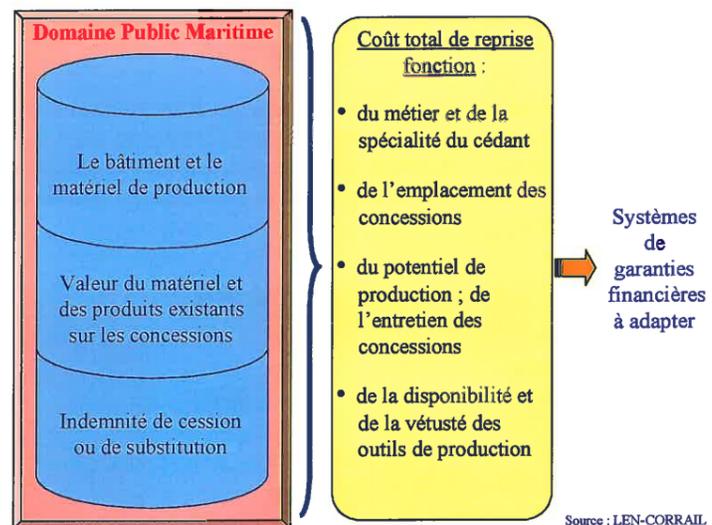


◆ Quel que soit le niveau de formation, les métiers conchyicoles nécessitent une très bonne connaissance du milieu naturel et de l'environnement (économique, commercial, juridique,...) qui ne s'acquiert que par la pratique. Aussi, l'accompagnement et l'apprentissage progressifs (sur un ou deux cycles de production) paraissent indispensables. La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** est une piste qui permettrait aux salariés des entreprises de cultures marines de s'installer en tant que chef d'entreprise.

B ~ Financer une reprise d'entreprise parfois coûteuse ~

◆ Le coût de reprise d'une entreprise conchyicole dépend notamment de l'indemnité de cession ou de substitution des concessions, de la valeur du matériel et des produits existants sur les concessions (huîtres, moules, poches, filières, tables,...) et des actifs tels que le bâtiment et le matériel de production.

◆ La reprise d'une exploitation de cultures marines peut s'avérer difficile en terme financier surtout lorsque tout ou partie des actifs à reprendre est sur le DPM. En effet, son caractère inaliénable pose le problème de **garantie** lorsque le repreneur a besoin d'emprunter à un organisme bancaire, les hypothèques étant impossibles. Aujourd'hui, il existe des systèmes de garantie mis en place par le Conseil Général de la Gironde ou par la section régionale conchyicole Poitou-Charentes avec la Chambre des métiers mais ils demeurent limités et ne sont pas encore accessibles à l'ensemble des professionnels.



◆ Toute reprise d'entreprise suppose au préalable :

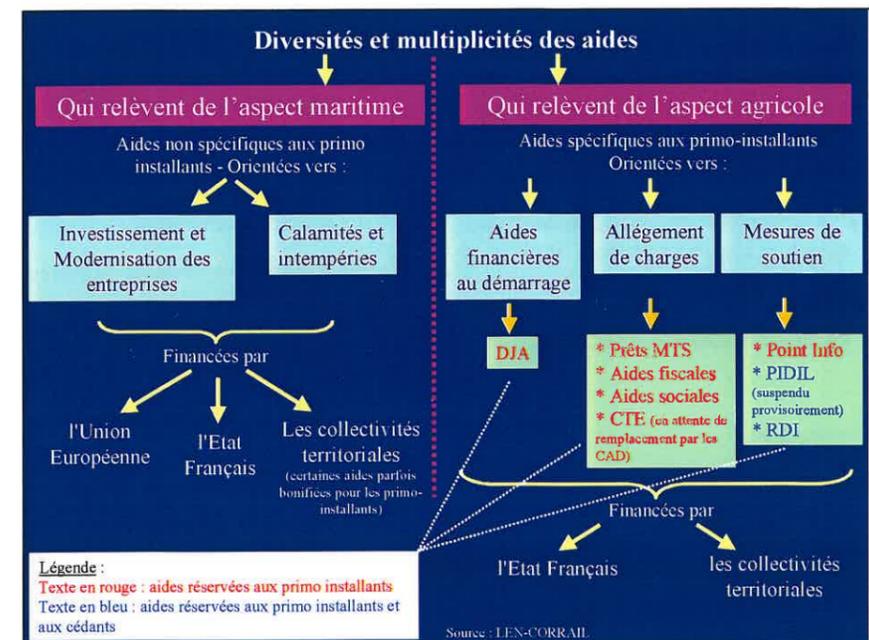
- **une bonne évaluation de l'ensemble des biens à acquérir**, du potentiel économique réel de l'entreprise. C'est dans ce sens que l'étude prévisionnelle d'installation réalisée par le repreneur est cruciale. La valeur de reprise peut ainsi être confrontée à celle qui en est donnée par le cédant.
- **des plans de financement adaptés aux cycles financiers de l'entreprise** (notamment pour les stocks permanents de coquillages).

DES AIDES À L'INSTALLATION MULTIPLES ET D'ORIGINES VARIÉES

Si l'accès au domaine foncier requiert un diplôme de niveau V (i.e. un BEPMCM), l'accès aux aides à la date d'installation nécessite désormais un diplôme de niveau IV, c'est à dire un diplôme ou titre homologué de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel dès lors que la personne est née après le 1^{er} janvier 1980. Ce relèvement du niveau d'étude doit permettre aux futurs chefs d'entreprise de disposer d'une qualification adaptée à l'exercice de leur profession.

◆ Les interventions publiques nationales et communautaires dans le domaine des cultures marines s'inscrivent dans un dispositif législatif et réglementaire dominé par la Loi d'Orientation du 18 novembre 1997 ainsi que par différents règlements communautaires qui définissent la Politique Commune des Pêches (PCP).

◆ Les aides de l'IFOP (Instrument Financier d'Orientation des Pêches) dans l'aquaculture interviennent plus particulièrement dans la **modernisation des entreprises**, la **restructuration des bassins conchyicoles** et les **investissements de renouvellement**. Les concours publics interviennent également dans l'indemnisation des calamités et intempéries subies par les conchyiculteurs ainsi que dans des financements consacrés à la protection sociale et à la solidarité.



A ~ Des aides ciblées pour des installations durables ~

◆ Si l'ensemble de ces aides ne sont pas spécifiques aux primo installants, il existe néanmoins des bonifications sur l'ensemble des subventions accordées. Au-delà de ces mesures, la Loi d'Orientation sur la Pêche Maritime et les Cultures Marines de 1997 reconnaît le **caractère agricole de l'aquaculture marine** ce qui consolide et élargit l'accès des aquaculteurs marins à plusieurs dispositifs d'aides existant en agriculture : dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), stage de préparation à l'installation, actions menées au titre des programmes pour l'installation des jeunes et le développement des initiatives locales (PIDIL). Ces actions sont relayées et renforcées à partir de 2001 dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et remplacés en 2004 par les contrats d'agriculture durable (CAD), bonification des prêts pour les jeunes...

◆ L'objectif de la politique d'installation des jeunes est d'encourager le plus grand nombre de jeunes candidats à diriger une exploitation dans le cadre d'un projet viable et ce, à travers trois axes :

- **une approche économique du projet d'installation** : le principe étant de réserver les aides aux jeunes qui présentent un projet dont la réalisation procurera un revenu convenable dès la troisième année d'installation,
- **une qualification professionnelle** : la maîtrise du projet technique et des mutations futures nécessite une qualification suffisante pour faire face aux défis de l'économie moderne et pour répondre aux attentes de la société,
- **un suivi de l'installation** pour proposer un appui technique s'il est jugé indispensable.

B ~ Des lieux incontournables pour les primo installants : les Points Info Cultures Marines ~

◆ Les **Points Info** sont le lieu incontournable pour tous les jeunes qui souhaitent s'installer dans le milieu des cultures marines. Qu'ils soient animés par la profession à travers les Sections Régionales Conchyicoles ou par les ADASEA, l'efficacité de ces points réside dans leur capacité à réunir ou à faciliter l'accès aux informations juridiques, économiques, réglementaires, comptables, etc. nécessaires au montage du projet d'installation. Ils permettent ainsi de simplifier les démarches des entrepreneurs.

◆ Disponibles également dans les Points Info, les **RDI** (Répertoire Départemental à l'Installation) ont pour objectif de faciliter les mises en relation entre les jeunes candidats à l'installation et les conchyiculteurs sans successeur. Ces répertoires permettent ainsi d'échanger les offres d'exploitation et les candidatures via Internet ou le Minitel. Ils répondent à un double objectif : accroître les chances de répondre à une demande de reprise d'exploitation en fonction des projets des candidats et limiter les déplacements de ces derniers.